RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00030
Numéro SIREN : 845 061 332
Nom ou dénomination : LEXA

Ce dépôt a été enregistré le 03/12/2018 sous le numéro de dépôt A2018/002561

219617

Dénomination : LEXA
Adresse :

n° de gestion :
n° d'identification : Numéro de SIREN en cours d'attribution

n° de dépôt : A2018/002561
Date du dépôt : 03/12/2018

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 08/11/2018

Tribunal de Commerce du Puy-en-Velay * HAUTE-LOIRE *

219617

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
03 DEC. 2018
43000 LE PUY EN VELAY
CNCC

HILAIRE MURIEL
Expert Comptable Diplômée
Inscrite au tableau de l'Ordre
Des Experts Comptables
Région de Lyon

Commissaire aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
de Nîmes

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT DES TITRES SARL SOCIETE D EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS BESQUEUT
ET
DES TITRES SARL MELINA
A
LA SARL LEXA
AU
CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
SIS COUBLADOUR
43 320 LOUDES (HAUTE LOIRE)

Cabinet HILAIRE Muriel N° SIRET : 51909616800017
Siège social : les côtes 07 110 VINEZAC
Tél : 06.85.90.31.56 ou 09.75.93.84.94
E-mail : muriel.hilaire@gmail.com

Madame l'associée,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par désignation de l'associé unique en date du 06 novembre 2018, concernant l'apport par **Madame Stéphanie BESQUEUT de 334 parts** de la société **d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL et 150 parts de la société MELINA SARL ,**j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.223-9 du Code de Commerce et l'article 25 du décret du 23 mars de 1967.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Le présent rapport relatant l'exécution de ma mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- les modalités de rémunération des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports,
- une conclusion.

I- PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1) Présentation de l'opération

1-1 Personnes physiques réalisant l'apport

Madame Stéphanie BESQUEUT fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit, de la pleine propriété de 334 parts de la société **d'exploitation des établissements BESQUEUT , SARL**, d'une valeur nominale de 16 euros et de la pleine propriété de 150 parts de la société **MELINA SARL**.

1-2 Société bénéficiaire de l'apport

La société **LEXA** société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 euros, dont le siège social est situé Coubladour 43 320 LOUDES (*Haute Loire*), société en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés de Le Puy en Velay, représentée par **Madame Stéphanie BESQUEUT.**

La durée de la société a été fixée dans les statuts à 99 ans à compter de sa date de première immatriculation au registre du commerce.

La société a pour principal objet :

- La prise de participation dans toutes sociétés commerciales ou non et sous toutes formes
- L'acquisition, la gestion, la mise en valeur et la vente de participations,
- L'animation, l'administration et la gestion desdites participations,
- Le conseil et l'exécution de prestations en matière civile, industrielle, commerciale, informatique, administrative, financière et divers,
- La gestion financière et de trésorerie.

Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations financières, commerciales, industrielles, artisanales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation.

1-3 Contexte et but de l'opération

Cette opération consiste en un reclassement des titres destinés à regrouper l'ensemble des titres des sociétés **société d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL et MELINA SARL** au sein d'une seule entité juridique, la **SARL LEXA,** afin de rationaliser et d'harmoniser en terme de gestion commerciales, comptables, administratives, sociales et financières les différentes activités professionnelles de Mme Stéphanie BESQUEUT

2) Description des apports

2-1 Titres de la société d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL

La société **d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL** , dont les titres font l'objet de l'apport, a une activité d'achat, de vente et de réparation de matériel agricole, neuf ou d'occasion ainsi qu'au négoce d'accessoires, lubrifiants et pièces détachées.

Il s'agit d'une **Société à responsabilité limitée au capital de 5 334 euros** (334 parts de 16 €), ayant son siège social à *LOUDES (HAUTE-LOIRE)- Coubladour* immatriculée au Registre du Commerce et des Société du Puy en Velay sous le numéro 328603725.

2-2 Titres de la société MELINA SARL

La société **MELINA SARL** , dont les titres font l'objet de l'apport, a une activité de production d'énergie, d'exploitation et commercialisation d'énergie électrique par système de production photovoltaïque.

Il s'agit d'une **Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros** (150 parts de 10 €), ayant son siège social à *LOUDES (HAUTE-LOIRE)- Le Vio de Loudes* immatriculée au Registre du Commerce et des Société du Puy en Velay sous le numéro 519590657.

II – MODALITES DE REMUNERATION DES APPORTS

1)- Rémunération des apports

L'apport des 334 parts sociales de la **SARL société d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL,** est consenti à la société **LEXA, SARL** par la création de 890 parts sociales d'une valeur nominale de 1000 euros chacune entièrement libérées, émise par **LEXA, SARL** à titre de capital.

L'apport des 150 parts sociales de la **SARL MELINA ,** est consenti à la société **LEXA, SARL** par la création de 110 parts sociales d'une valeur nominale de 1000 euros chacune entièrement libérées, émise par **LEXA, SARL** à titre de capital.

III- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

1)- Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'estime nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour contrôler la réalité des titres apportés et apprécier la valeur attribuée à ces apports, en effectuant notamment les travaux suivants :

- contrôler la réalité des apports,
- analyser la valeur proposée dans le traité d'apport,
- vérifier, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Mes contrôles ont notamment comporté :

- des entretiens avec les conseils des sociétés société d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL et MELINA SARL,
- une revue des comptes annuels des sociétés société d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL et MELINA SARL arrêtés au 31/03/2018
- une analyse de la méthode de valorisation des titres apportés,

2)- Appréciation de la valeur des apports

2-1 Titres de la société « **société d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL** »

Sur la base des comptes établis au 31 mars 2018, la société **d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL** a été valorisée à 890 000 euros.

Cette valorisation s'appuie sur une évaluation de la **société d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL** réalisée par les conseils de celle-ci.

2-2 Titres de MELINA **SARL**

Sur la base des comptes établis au 31 mars 2018, la société **MELINA SARL** a été valorisée à 110 000 euros.

Cette valorisation s'appuie sur une évaluation de la société **MELINA SARL** réalisée par les conseils de celle-ci.

Ces évaluations ont été menées sur la base des comptes arrêtés au 31 mars 2018. Les valorisations retenues s'appuient sur la combinaison de plusieurs méthodes distinctes avec pondération des méthodes :

- valeur patrimoniale
- valeur de productivité
- capitalisation du bénéfice net moyen
- capitalisation CAF + trésorerie
- Méthode fiscale

La valeur globale des apports, qui correspond à 100 % des titres, est donc bien de 1 000 00 euros (1 000 € * 1 000 parts) apportées de la **SARL LEXA** .

III- CONCLUSION

- En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à huit cent quatre-vingt-dix milles (890 000) euros pour la ***société* d'exploitation des établissements BESQUEUT SARL** et cent dix milles (110 000) euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur globale de l'apport est au moins égale au montant au capital de la société **LEXA SARL**, bénéficiaire de l'apport.

Fait à Vinezac

Le 08 novembre 2018



Muriel HILAIRE

Commissaire aux apports

CABINET HILAIRE MURIEL
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
LES COTES
07110 VINEZAC
SIRET : 519 096 168 00017